



Procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025

Membres convoqués le : 20 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire.

Présents : Mesdames Mme ROUGE-PULLON - Sylvette THOME - Brigitte THIERY-AUDUBERT

Messieurs Michel HAUET, Jean-Louis DERONZIER, Olivier BOISSIER - Christian ETIENNE, Gérard LACHENAL

Abs : Anne-Marie JOANNESSE - Thomas PLANCQ - Aurore VIGNOLLE

Pouvoir : Stéphanie FATELO donne pouvoir à Sylvette THOME

Secrétaire : Mme ROUGE-PULLON

M. le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Le PV du 10 mars 2025 est approuvé

En introduction Mr le Maire donne lecture :

Je vous remercie pour votre présence à cette séance essentielle consacrée à la délibération du budget communal de Quintal pour l'exercice 2025.

Ce budget est le fruit d'un travail rigoureux mené par notre équipe municipale, avec pour objectif de concilier responsabilité financière et développement au service de notre population.

Comme vous le savez, l'instruction budgétaire et comptable M14 a été remplacée par la M 57 qui a pris effet l'année dernière, dans une optique de simplification.

Parallèlement, nous adoptons cette année, le Compte Financier Unique (CFU) qui est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI ... (selon l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019).

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Puis il laisse la Présidence à Fabienne ROUGE-PULLON en se retirant de la salle.

Mme la 1^{ère} adjointe porte la délibération de l'approbation du compte foncier unique (CFU) 2024 du BP.

Délibération n° 2025-05

Objet : FINANCES – Approbation du compte financier unique 2024 du budget principal

Le compte financier unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

- **VU** l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales disposant que Monsieur le Maire en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

- **VU** le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2024 de la commune de Quintal,

- **VU** le compte financier unique de la commune de Quintal

En l'absence de Monsieur le Maire

Madame la première adjointe expose que le compte financier unique 2024 du budget principal se résume par section comme suit :

<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	1 258 218.15 €
Dépenses	966 222.35 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	399 000.93 €
Résultats de l'exercice	291 995.80 €

<u>Résultat de la section d'investissement</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	258 212.31 €
Dépenses	249 944.80 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	- 205 624.64 €
Résultats de l'exercice	- 197 357.13 €

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, a délibéré à l'unanimité.

Mr le Maire est appelé par sa 1^{ière} adjointe à rejoindre la salle du conseil et lui redonne la présidence.

Il remercie l'ensemble de l'auditoire pour la confiance apportée par son équipe pour la gestion communale de la commune.

Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget principal

Délibération n° 2024-06

Objet : FINANCES – Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget principal

Monsieur le Maire expose qu'après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique 2024 du budget principal, les résultats sont affectés par le conseil municipal dans le budget principal 2025

- **VU** l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice du code général des collectivités territoriales,

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2024 du compte financier unique du budget principal sont les suivants

Résultat de la section de fonctionnement	291 995.80 €
Résultat de la section d'investissement	- 197 357.13 €
Restes à réaliser 2024 à reporter en 2025 - Dépenses d'investissement	- €
Restes à réaliser 2024 à reporter en 2025 - Recettes d'investissement	- €

L'affectation des résultats 2024 du compte financier unique est proposée comme suit :

Recettes de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	493 639.60 €
Recettes d'investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	197 357.13 €
Dépenses d'investissement	
Déficit d'investissement reporté (001)	- 197 357.13 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats 2024 dans budget principal 2025 telles que présentées ci-dessus pour le budget principal.
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise au Service de gestion comptable d'Annecy.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, a délibéré à l'unanimité.

Avant de donner lecture de la délibération suivante, Mr le Maire introduit le message suivant :

Un budget responsable et transparent.

L'élaboration de ce budget repose sur trois principes fondamentaux : la transparence, la prudence et la responsabilité.

Notre engagement est de garantir une gestion saine et durable des finances communales, tout en poursuivant l'amélioration de nos infrastructures et services publics.

Chaque commune a le devoir de s'inscrire dans l'effort financier demandé, d'abord parce-que nos partenaires financiers habituels que sont l'Etat, la Région ou le Département, vont nécessairement réduire

leur soutien à nos investissements, mais également parce-que l'effort budgétaire doit se faire à tous les étages de l'organisation administrative de notre pays.

Il sera donc nécessaire en interne de maintenir notre vigilance sur les dépenses publiques, et de réfléchir intelligemment et ce pour l'intérêt général, des actions prioritaires à mener.

Recettes et dépenses : un équilibre nécessaire.

Le budget repose principalement sur les impôts locaux, les dotations de l'État et diverses subventions, nous contraignant à une gestion toujours plus optimisée.

Nous allons comme à l'accoutumé, à veiller pour maîtriser au mieux la pression fiscale sur nos administrés en tenant compte de l'inflation, tout en assurant les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Nos dépenses se répartissent en deux grandes catégories :

Les dépenses de fonctionnement, qui couvrent les charges courantes de la commune : entretien des bâtiments publics, services à la population, rémunération des agents municipaux et charges générales etc. ...

Les dépenses d'investissement, qui concernent les projets structurants et les aménagements nécessaires au développement futur de Quintal.

Des projets ambitieux pour l'avenir de Quintal.

En 2025, nous engagerons plusieurs investissements stratégiques pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens :

Rénovation des infrastructures routières, notamment le chemin de la Montagne, financée en partie par un prêt bancaire, ainsi que l'entretien partiel de diverses voiries et infrastructures communales pour assurer sécurité et confort.

Développement des équipements scolaires et périscolaires, en concertation constante avec les équipes pédagogiques, ainsi que nos agents, afin d'offrir aux jeunes Quintalis un cadre d'apprentissage et des services de qualité.

Sur le plan du développement durable, et afin de réduire nos factures énergétiques, des investissements futurs en matière d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux en lien avec notre partenaire du SYANE, seront mises en œuvre.

Transition écologique et maîtrise énergétique, avec des actions concrètes par la mise en valeur de l'éclairage de l'église « Notre-Dame de la Visitation » en intégrant des dispositifs plus qualitatifs et économes en énergie, en concertation avec les membres de la paroisse et l'architecte des Bâtiments de France.

Dans un souci constant d'assurer la sécurité et de préserver la tranquillité de notre commune, nous avons décidé de moderniser la vidéoprotection devenue peu opérationnelle et obsolète, par des caméras hautes définitions ainsi de garantir un meilleur stockage des enregistrements.

Face aux défis croissants en matière de sécurité et ce en lien avec les services de la gendarmerie, il est essentiel d'adapter nos moyens de prévention et de protection afin de mieux répondre aux attentes de chacun.

Sur une autre thématique, l'amélioration des équipements funéraires font parties de notre engagement, et ce par l'acquisition d'un logiciel adapté pour assurer une gestion efficace des demandes.

Du même acabit, l'installation de cavurnes et columbariums au cimetière seront installés, demande croissante de notre population pour leurs défunts.

Dans un autre registre, la mise en place d'un parcours sportif (parcours de santé) qui a pour but d'inciter la pratique du sport et de rassembler les citoyens de tout âge autour d'une activité commune, favorisant le bien-être et l'entretien physique sera implanté à proximité de l'aire du kiosque.

Chacune des actions 2025, est la suite logique de notre feuille de route que nous avons échafaudé ensemble, en faveur de nos administrés pour lesquels ils nous ont fait confiance.

Une gestion rigoureuse pour un avenir serein.

Nous sommes pleinement conscients des défis qui nous attendent, notamment la hausse des coûts de l'énergie et la nécessité d'optimiser chaque euro dépensé. C'est pourquoi nous poursuivrons une politique budgétaire responsable en recherchant activement des financements externes et en privilégiant des investissements durables.

Un budget au service des habitants.

Ce budget est avant tout conçu pour les habitants de Quintal.

Nous souhaitons qu'il réponde à leurs attentes et contribue au dynamisme de notre commune.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus - adjoints aux maires et conseillers municipaux pour leur engagement et pour leur sens des responsabilités.

Je veux également saluer le travail précieux de nos agents municipaux, notamment ceux en charge du secrétariat, qui ont œuvré avec rigueur et dévouement à l'élaboration de ce projet.

Merci à tous pour votre engagement.

En revanche, je ne peux passer sous silence l'attitude regrettable de ceux qui, après avoir fait partie de notre équipe initiale, ont choisi de s'effacer de manière insidieuse. Leur absence de contribution quotidienne et leur manque de loyauté n'ont en rien servi l'intérêt général pour notre commune, bien au contraire.

Leur absence ce soir pour un conseil municipal axé sur le vote du budget, marque encore une fois, leur manque d'intérêt à la vie communale.

Enfin, je tiens à rappeler que notre gestion repose sur des faits vérifiables et une transparence totale.

À ce jour, nous avons concrétisé 86 % des projets phares et essentiels programmés en 2020, preuve de notre sérieux et de notre engagement envers nos habitants.

Malheureusement, certaines tentatives de désinformation circulent sur les réseaux sociaux, orchestrées par un détracteur bien identifié qui préfère se cacher surnoisement derrière un pseudo, ce qui dénote sa volonté de nuire.

Mais nous ne nous laisserons pas détourner de notre objectif, et ce sans nous laisser distraire par ceux qui cherchent avant tout de la reconnaissance.

Plus que jamais, nous restons pleinement engagés au service de l'intérêt général et déterminés à poursuivre notre action pour Quintal et ses habitants.

Il donne lecture de la délibération :

Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

Délibération n° 2025-07

Objet : FINANCES – Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient désormais d'approuver le budget primitif 2025 du budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

Budget principal 2025 - Mairie de Quintal					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant TTC	Chapitre	Désignation	Montant TTC
011	Charges à caractère général	427 900.00 €	013	Atténuations de charges	4 200.00 €
012	Frais de personnel	514 373.00 €	70	Produits des services	90 500.00 €
014	Atténuations de produits	50 000.00 €	73 et le 731	Impôts et taxes	758 161.00 €
65	Autres charges de gestion courante	147 500.00 €	74	Dotations et subventions	158 741.00 €
66	Intérêts des emprunts	15 000.00 €	75	Produits de gestion courante	100 000.00 €
			76	Produits financiers	
002	Résultat de fonctionnement reporté (si négatif)		002	Résultat de fonctionnement reporté (si positif)	493 639.60 €
042	Opérations d'ordre de section à section		042	Opérations d'ordre de section à section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section	
023	Virement à la section d'investissement	450 468.60 €			
		1 605 241.60 €			1 605 241.60 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant TTC	Chapitre	Désignation	Montant TTC
16	Capital des emprunts	78 600.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	450 468.60 €
10	Dotations, fonds divers et réserves				
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	024	Produits des cessions	
204	Subventions d'équipement versées		10	Dotations et réserves	59 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	694 898.00 €	13	Subventions	
23	Immobilisations en cours		16	Emprunts	300 279.40 €
27	Dépôt et cautions	30 250.00 €			
			001	Résultat d'investissement reporté (si positif)	
001	Résultat d'investissement reporté (si négatif)	197 357.13 €	1068	Affectation du résultat	197 357.13 €
040	Opérations d'ordre de section à section		040	Opérations d'ordre de section à section	- €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section		041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section	
		1 007 105.13 €			1 007 105.13 €

- **VU** les articles L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

Le conseil municipal,

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus,

- **DIRE** que la présente délibération sera transmise au Service de gestion comptable d'Annecy.

Mr le Maire précise que les différents emprunts sont :

VOIRIES PIEU + CRET SALES 400 000€ 2013/2027 – 3,45%

VOIRIES VERNETTES 400 000€ 2015 / 2030 – 1,8 %

PROPRIETE CHEMIN DE LA FRUITIERE 450 000€ 2019 / 2035 – 1,7 %

... Et que le prêt destiné pour la réfection du chemin de la montagne a été inclus dans les prévisions.

Mr Michel HAUET dit que l'on pourrait envisager la réfection d'autres voiries sans mettre en défaut les remboursements annuels.

Mr le Maire précise que oui. Il dit également qu'il avait l'an dernier sollicité les services de Mr Berheim trésorier pour établir un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour vérifier la pertinence des projets futurs jusqu'à l'horizon 2027.

Mme ROUGE-PULLON précise que les loyers Commerces et Pôle de Santé rapportent annuellement de l'argent.

Mr LACHENAL demande si le prêt de 140 000 € qui était destiné pour la réfection du chemin de la montagne a été fait ?

Mr le Maire précise qu'il avait été proposé pour cette réfection, mais non engagé l'année dernière du fait que les travaux ont été décalés. En revanche, il sera contracté cette année.

Mr HAUET précise que nous aurons une somme de 5000 € octroyée par l'entreprise qui a dégradée cette voirie lors des différentes constructions sur le chemin de la montagne.

Mr HAUET dit que le budget ne tiens pas compte des subventions.

Mr le Maire précise que le budget est toujours établi sans le retour de subventions. Il précise qu'il a rencontré Mr Lionel TARDY et Magalie MUGNIER conseillers départementaux qui nous ont promis des retours de subventions à partir des projets proposés.

Mr LACHENAL trouve que les subventions sont modiques.

Il est précisé que les subventions arrivent au coup par coup, et que le montant total est complet à n+1, d'où cette différence.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, a délibéré à l'unanimité.

Fixation des taux des impôts directs locaux de la commune

Délibération n° 2025-07

Objet : FINANCES – Fixation des taux des impôts directs locaux de la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget primitif du budget principal est construit sur l'hypothèse d'une augmentation de 1.7% des taux des impôts perçus par la commune.

Considérant que les taux de la taxe foncière non bâties ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont augmenté en 2024 sur les taux d'imposition communaux appliqués en 2023 de 2 %

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et il est proposé de reconduire en 2025, les taux d'imposition communaux appliqués en 2024.

- **VU** l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes,

- **VU** les articles 1636 B sexies et suivants du Code général des impôts déterminant les modalités du vote des taux des impôts locaux par les assemblées locales,

Le conseil municipal, à la majorité, décide :

- **FIXER** les taux des impôts directs de la commune comme suit :

	2024	2025	Taux d'évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.78%	24.78%	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	96.36%	96.36%	0%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12.10%	12.10%	0%

- **DIRE** que la présente délibération sera transmise au Service de gestion comptable d'Annecy.

Mr HAUET demande si on n'augmenterait pas un peu les résidences secondaires et demande combien de Airbnb sur la commune de Quintal ?

La réponse est de 14.

Après différents échanges croisés, Mr le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs selon le tableau.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, a délibéré à l'unanimité.

Levée de la séance à 20h29

Procès-verbal approuvé à la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à Quintal, le 1 avril 2025

La secrétaire de séance
Fabienne ROUGE-PULLON

Le Maire
Patrick BOSSON